



AUFITEG AUDIT

AUDIT - FISCALITE - TECHNIQUE DE GESTION 

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Siège Social : 40 bis, rue du Four 94106 SAINT MAUR DES FOSSÉS CEDEX - tél : 01 41 81 40 00 - e-mail : contact@aufitegaudit.fr

ASSOCIATION SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique

SIRET : 315.268.672.00054 - NAF : 8899B

~~*~*~**

Siège Social

2, Avenue Jeanne - 92600 ASNIERES SUR SEINE

~~*~*~**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents de
L'Association SOS SAHEL
INTERNATIONAL FRANCE

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude majeure liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.



III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pas été mis à la disposition des membres dans les délais prévus dans les statuts, car l'ensemble des documents nécessaires à la mission de commissariat aux comptes ne nous ont pas été remis à temps.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

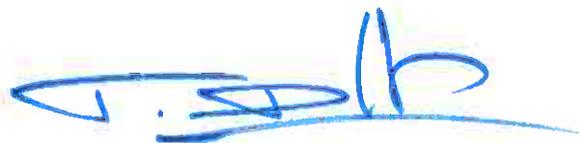
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Maur, le 5 Décembre 2024

Pour **AUFTEG AUDIT**
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Thomas DEBENOIT
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

**ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL
FRANCE**

2 avenue Jeanne

92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Exercice clos le : 31 décembre 2023

ETATS FINANCIERS ET FISCAUX

*comptes certifiés
(35 pages y compris celle-ci)*

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



BILAN ACTIF

ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	216 757,96	113 136,24	103 621,72	119 900,78
Autres	144 052,93	144 052,93		362,54
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	628 460,21	541 610,27	86 849,94	120 182,79
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	88 571,37		88 571,37	74 780,90
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	231 813,52		231 813,52	166 248,07
Autres	225 775,68		225 775,68	82 222,30
TOTAL (I)	1 535 431,67	798 799,44	736 632,23	563 697,38
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	351 818,19	216 232,95	135 585,24	22 048,09
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	980,00		980,00	2 683,00
Créances reçues par legs ou donations	12 856,41		12 856,41	2 397,02
Autres	13 333 291,73		13 333 291,73	22 192 193,45
Valeurs mobilières de placement	46 095,00	32 042,00	14 053,00	10 212,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 405 648,91		7 405 648,91	3 245 248,41
Charges constatées d'avance	106 166,80		106 166,80	67 157,15
TOTAL (II)	21 256 857,04	248 274,95	21 008 582,09	25 541 939,12
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	22 792 288,71	1 047 074,39	21 745 214,32	26 105 636,50

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



BILAN PASSIF

ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	300 000,00	300 000,00
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	216 143,93	150 468,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-340 063,64	65 675,38
<i>Situation nette (sous total)</i>	176 080,29	516 143,93
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	14 803,23	18 703,23
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	190 883,52	534 847,16
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	94 666,57	76 365,13
Fonds dédiés	6 685 263,48	3 697 877,03
TOTAL (II)	6 779 930,05	3 774 242,16
PROVISIONS		
Provisions pour risques		34 999,00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		34 999,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 866 212,63	1 693 453,23
Emprunts et dettes financières diverses	5 250,00	5 250,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	990 292,14	630 980,46
Dettes des legs ou donations		812,79
Dettes fiscales et sociales	404 084,65	421 595,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 514,33	12 048,27
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 491 047,00	18 997 407,91
TOTAL (IV)	14 774 400,75	21 761 548,18
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	21 745 214,32	26 105 636,50

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 800,00	1 775,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	3 957,60	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	809 040,35	127 421,33
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 049 458,58	5 358 626,71
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 736 325,88	1 852 655,04
Mécénats		1 524,50
Legs, donations et assurances-vie	106 387,39	254 743,53
Contributions financières	502 223,00	237 762,69
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 705,37	30 717,25
Utilisations des fonds dédiés	2 251 000,05	3 153 937,42
Autres produits	677 424,83	-6 595,49
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 178 323,05	11 012 567,98
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	802 537,80	33 874,02
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 122 791,77	8 036 776,68
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	106 311,94	85 283,86
Salaires et traitements	1 158 361,02	1 086 331,90
Charges sociales	308 881,32	336 310,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	250 065,44	72 142,85
Dotations aux provisions		14 999,00
Reports en fonds dédiés	5 238 386,50	1 423 279,48
Autres charges	89 105,57	65 930,90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	16 076 441,36	11 154 929,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	101 881,69	-142 361,21
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	57,26	849,86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 841,00	
Différences positives de change	19 993,91	6 382,18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	23 892,17	7 232,04
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 728,00
Intérêts et charges assimilées	3 591,15	443,01
Différences négatives de change	12 828,90	2 048,20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	16 420,05	5 219,21
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 472,12	2 012,83

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	109 353,81	-140 348,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	762,25	257 723,51
Sur opérations en capital	80 149,35	3 900,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		42 699,48
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	80 911,60	304 322,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	88 074,43	98 296,62
Sur opérations en capital	442 254,62	2,61
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	530 329,05	98 299,23
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-449 417,45	206 023,76
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	16 283 126,82	11 324 123,01
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	16 623 190,46	11 258 447,63
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-340 063,64	65 675,38
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	33 000,00	24 975,00
TOTAL	33 000,00	24 975,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	33 000,00	24 975,00
TOTAL	33 000,00	24 975,00
TOTAL	-340 063,64	65 675,38

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association dite SOS SAHEL International France, fondée le 11 mai 1978, instituée en vue de collaborer au développement du tiers-monde, considérant le fossé existant entre les pays riches et pays insuffisamment développés, a pour but :

- a. d'informer et sensibiliser toutes les personnes aux problèmes du tiers-monde, et promouvoir la solidarité avec les pays sahéliens ;
- b. d'aider, par tous les moyens, le développement des projets et leur réalisation en vue de :
 - soulager les populations ;
 - leur apporter les moyens propres à subvenir à leurs besoins, notamment dans les domaines de l'eau, de la nourriture, de l'arboriculture, de la santé et de l'agriculture ;
 - leur permettre de se prendre en charge ;
 - participer à la formation des formateurs, des techniciens et cadres sahéliens à l'action et la promotion sociale.
- c. d'agir en liaison avec « SOS SAHEL International », association de statut étranger créé au Sahel, à Dakar, et dont SOS SAHEL International France fait partie.
- d. d'apporter aux associations sahéliennes locales, rattachées à l'ensemble « SOS SAHEL International », l'aide financière et technique nécessaire pour la réalisation des projets établis et mis au point en commun ;
- e. de susciter toute étude, recherche et expérimentation sociale en lien avec l'objet social.

Les moyens mis en oeuvre :

Les moyens d'actions de l'association consistent en :

- organisation de comités locaux en France et d'associations à l'étranger ;
- organisation de conférences, films, bulletins, publications, articles de journaux et revues, utilisation des médias, etc.
- coopération avec les organismes français et internationaux ;
- et tout autres moyens propres à concourir à la réalisation du but de l'association.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 21 745 214,32 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -340 063,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le Sahel est la proie de crises politiques et économiques successives. Accentuées par l'impact du changement climatique, ces crises ont un impact direct sur les populations, en particulier dans les zones rurales qui enregistrent une forte croissance des personnes déplacées entraînant de nouvelles instabilités géographiques et une plus forte vulnérabilité.

Dans ce contexte, le travail de notre association est devenu de plus en plus complexe et notre devenir dans plusieurs régions est aujourd'hui incertain. Si notre action demeure pertinente, les conditions de réalisation de nos programmes sont devenues particulièrement délicates dans plusieurs pays du fait des conflits et des nouvelles règles instaurées par le nouveaux régimes.

Par voie de conséquence, les états du SAHEL ont subi un désengagement progressif des bailleurs de fonds, qui n'hésitent plus à réaliser des coupes budgétaires sur des projets en cours.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Fort de ces constats, la gouvernance de SOS SAHEL a décidé d'accélérer la transformation de son organisation avec la mise en place d'une structure faitière qui regroupera deux représentants de SOS SAHEL International France, SOS SAHEL USA et A Better Life. Elle aura pour mission de coordonner les actions des associations membres.

Par ailleurs, cette situation se traduit par une baisse de volume d'activité à moyen terme. C'est pourquoi, dans le cadre de l'arrêté des comptes 2023, l'association a souhaité procéder à une analyse précise de certains comptes de créances et dettes liés à certains projets à l'appui d'un consultant externe.

Cette analyse a conduit à enregistrer au titre de l'exercice 2023 en charges exceptionnelles des montants qui avaient été imputés, de façon fortuite, en produits exceptionnels sur les exercices 2022 et précédents pour un total de 440 400 € et à reprendre des produits à recevoir pour 676 224 €.

Ce résultat exceptionnel, explique le niveau du déficit de l'exercice, qui obère les fonds propres associatif. Afin de reconstituer ces derniers, dans les meilleurs délais, l'association va mettre en place un plan d'action visant à une réduction des coûts sur 2024 et les exercices suivants.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Le déficit de l'exercice de 340K€ conduit l'association a présenté à la fin de l'exercice 2023 des fonds propres associatifs inférieurs aux fonds propres statutaires.

Afin de régulariser cette situation, lors des exercices à venir, le conseil d'administration de l'association, a présenté un plan d'action comprenant une réorganisation et un programme de réduction des coûts visant à mettre en adéquation les charges de l'association avec ses ressources.

Compte tenu de ces éléments, les comptes ont été établis d'après le principe de continuité d'exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Aucun changement de méthodes et d'estimation n'est intervenu en cours d'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 41 81 40 00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Elles sont amorties selon le mode linéaire sur durée d'utilisation probable

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau, informatiq	3 à 10 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Les immobilisations acquises par SOS SAHEL International France et financées dans le cadre des projets sont amorties sur une durée d'un an au moment de leur acquisition. Ces immobilisations sont financées par les fonds dédiés des projets qui sont repris en couverture de leur amortissement. Fin 2023, ces immobilisations représentent une valeur brute de 297 800 €, amortie à hauteur de 297 604 €.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le poste est composé :

- d'un prêt à l'association SOS SAHEL USA de 231 813,52€
- de dépôt de garantie de 225 775,68€

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les frais d'études en cours, liés directement au montage de nouveaux projets, ont été évalués en fonction des temps passés sur ces dossiers auxquels ont été ajoutés divers frais (déplacement, honoraires pour études d'experts...). Ces éléments ont été portés en stocks car ces études sont conduites dans le cadre de la préparation de projets pour lesquels des subventions sont attendues sur les exercices futurs. Cette écriture permet la prise en compte des coûts indirects des projets qui feront l'objet de financements.

Une dépréciation des stocks tenant compte du taux moyen de réussite des projets ainsi que de la probabilité de couverture des coûts indirects a été comptabilisée.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Elle représente la trésorerie disponible de l'association à la fin de l'exercice.

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94110 SAINT MANDÉ FRANCE
T : 01.47.17.17.17
www.aufiteg.com



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir?

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE.

- l'association SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cours de l'exercice, les bénévoles ont apporté leur soutien à hauteur de 860 heures, valorisé à 33 000 € (sur la base d'un salaire estimé chargé par intervenant).

RECONNAISSANCE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La reconnaissance des produits des subventions d'exploitation se fait en fonction des ressources effectivement reçues au cours de l'exercice ainsi que des ressources à recevoir au 31 décembre. Les subventions à recevoir à la clôture de l'exercice sont évaluées en fonction des appels de fonds émis au cours de l'exercice et pour lesquels les fonds n'ont pas été reçus au 31 décembre. Ces subventions à recevoir figurent au bilan en « autres créances ». Si l'état d'avancement du projet a dépassé les appels de fonds, des subventions à recevoir sont constatées conformément au taux de financement externe du projet.

Cette méthode comptable permet la constatation des produits des subventions d'exploitation à mesure de l'avancement des projets qu'elles financent.

L'intégralité des financements contractualisés sur les projets est enregistrée à l'actif dès la signature des conventions de subvention. La part des subventions d'exploitation qui concerne les exercices futurs est comptabilisée avec une contrepartie en produits constatés d'avance.

RECONNAISSANCE DES EMPLOIS

Les dépenses retenues pour chaque projet correspondent aux emplois de fonds justifiés sur chaque projet selon la nature du financement (cofinancement, autres...).

Le principe retenu est d'évaluer le risque d'avoir à financer, sur des fonds non dédiés, des projets pour lesquels des financements à 100% ne sont pas trouvés à la clôture de l'exercice. Ce risque a été apprécié en fonction de l'avancée des dépenses du projet et proportionnellement aux financements manquants à la date d'établissement des comptes. Les dépenses imputées sur les fonds dédiés sont diminuées de ce montant.

La part de financement restant à prévoir sur les années suivantes ne fait pas l'objet d'une provision. Cette part correspond à la différence entre le budget des dépenses du projet et les financements contractuels obtenus par SOS SAHEL International France pour ce projet.

DONS COLLECTÉS

Compte tenu des temps de traitement, les chèques de dons, datés de l'exercice et remis en banque jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant sont comptabilisés en dons sur l'exercice écoulé.

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORALES	Frais d'établissement et de développement TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	420 061			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers (1)	154 819	45 449	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	103 564		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	158 565		16 343
	Emballages récupérables & divers	297 801			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	714 748		61 792	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	248 470		268 231	
	TOTAL	248 470		268 231	
	TOTAL GENERAL	1 383 279		330 023	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

74 781

42 857

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPORALES	Frais d'établissement & dével. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL		59 250	360 811		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers (1)	30 298	169 970		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			103 564	
		Mat. bureau, inform., mobilier	29 211		145 698	
	Emb. récupérables & divers			297 801		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL		59 508	717 032		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		59 112	457 589		
	TOTAL		59 112	457 589		
	TOTAL GENERAL		177 870	1 535 432		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

29 067

88 571

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		299 798	16 815	59 250	257 363
TOTAL		299 798	16 815	59 250	257 363
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Inst. générales agencem. amén.		79 157	14 777	1 231	92 703
Autres immobs corporelles					
Matériel de transport		49 794	15 571		65 364
Mat. bureau et informatiq., mob.		109 751	16 512	40 324	85 939
Emballages récupérables divers		281 082	16 522		297 604
TOTAL		519 784	63 381	41 555	541 610
TOTAL GENERAL		819 582	80 196	100 805	798 973

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 04100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tel : 04 100 81 40 00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 041 81 40 00 - APE : 8920Z
 SIRET : 788 157 211 00010 - APE : 8920Z

14/49

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	34 933	181 300		216 233
Créances				
Valeurs mobilières de placement	35 883		3 841	32 042
TOTAL GÉNÉRAL	70 816	181 300	3 841	248 275

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

19

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions:		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÉGLÉMENTÉES	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	34 999		34 999	
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	34 999		34 999		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours	34 933	181 300		216 233	
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	35 883		3 841	32 042	
TOTAL	70 816	181 300	3 841	248 275	
TOTAL GÉNÉRAL	105 815	181 300	38 840	248 275	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		181 300	34 999		
- d'exploitation			3 841		
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



ÉTAT DES STOCKS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	56 981,19	294 837,00		351 818,19
Produits				
TOTAL	56 981,19	294 837,00		351 818,19

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	231 814		231 814
	Autres immobilisations financières	225 776		225 776
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		980	
	Autres créances clients	980	980	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	5 415	5 415	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 478	2 478	
	Impôts sur les bénéficiés			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	1 814	1 814	
	Divers			
Groupe et associés (2)	648 936	648 936		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	12 634 591	1 143 544	11 491 047	
Charges constatées d'avance	106 167	106 167		
TOTAUX		13 857 969	1 909 333	11 948 636
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(1) des - Prêts accordés en cours d'exercice	65 565		
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations	12 856	12 856		

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	106 167
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	106 167

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 011 006
Disponibilités	
TOTAL	1 011 006

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

VAR. DES FDS PROPRES (GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC)

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES AVEC LA PART LIÉE À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Fonds propres

Les fonds propres « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations.
Les fonds propres « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractère permanent affectées à l'entité avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations.
La variation des fonds propres est présentée dans le tableau ci-dessous :

Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés.
Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

VAR. DES FDS PROPRES (GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC)

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	300 000,00							300 000,00
Fonds propres statutaires								
Report à nouveau	150 468,55	65 675,38		65 675,38				216 143,93
Excédent ou déficit de l'exercice	65 675,38	-65 675,38				405 739,09	-340 063,71	-340 063,71
Subventions d'investissement	18 703,23					3 900,00		14 803,23
TOTAUX	534 847,16			65 675,38		409 639,09	-340 063,71	190 883,45

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANÇ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les fonds dédiés représentent la partie des ressources versées par des tiers financeurs ou des donateurs pour des projets définis et qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris.

Les fonds dédiés sont déterminés en déduisant des fonds reçus les dépenses effectués pour chacun des projets.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Projets au Sahel	3 697 877,03	5 238 385,04	2 250 998,90			6 685 263,17	
TOTAL	3 697 877,0	5 238 385,0	2 250 998,9			6 685 263,1	



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les fonds reportés présentent la partie des legs destinés à être cédés non réalisée à la clôture de l'exercice.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Legs et donations	76 365,13	48 952,34	30 650,90			94 666,57	
TOTAL	76 365,13	48 952,34	30 650,90			94 666,57	

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Les legs et donations destinés à renforcer les fonds propres sont enregistrés en fonds propres complémentaires.

Les legs et donations destinés à être cédés sont comptabilisés en produits pour l'estimation de leur valeur à la date d'acceptation par le conseil d'administration par la contrepartie à l'actif des postes « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (biens immobiliers), « créances reçues par legs ou donations » (biens mobiliers), et au passif du poste « dettes des legs et donations ».

La partie non réalisée à la clôture de l'exercice est portée au passif en « fonds reportés liés aux legs et donations ».

A fin 2023 le poste « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » concerne un legs portant sur des biens immobiliers.

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	155 339,73
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	30 650,90
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 650,90
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	48 952,34
Solde de la rubrique	106 387,39

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger présente les avantages et les ressources, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement des personnes et institutions suivantes :

- un Etat étranger ;
- une personne morale étrangère ;
- un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;
- une personne physique non résidente fiscale en France. Ces personnes et institutions sont désignées ci-après comme « contributeur »

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Monaco	100 000,00
Suède	1 794 515,00
République sud-africaine	51,80
Allemagne	714,50
Australie	31,50
Belgique	160,00
Burkina faso	125,00
Canada	25,00
Etat-Unis	3 841 222,00
Italie	240,00
Luxembourg	50,00
Maroc	60,00
Royaume-Uni	90,00
Sénégal	25,00
Suisse	720,00

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Note sur le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2023, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06, et conformément à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Méthodologie d'établissement

1. Les ressources

Les ressources sont affectées en fonction de leur nature : dons manuels, legs-donations-assurances vie, mécénat, concours publics et subventions, etc.

2. Les emplois

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- Missions sociales (dépenses opérationnelles) ;
- frais de recherche de fonds ;
- frais de fonctionnement ;

A chacune de ces rubriques sont affectés les coûts directs et indirects :

- L'imputation des coûts directs s'appuie sur la comptabilité analytique. Le suivi analytique des charges permet d'affecter les dépenses en fonction de leur nature et d'attribuer chaque charge à l'une des rubriques ci-dessus. Les coûts directs comprennent également les charges de personnel réparties en analytique selon les temps passés par les salariés sur les différentes activités.
- L'imputation des coûts indirects de structure et de fonctionnement (temps passés sur des activités "support", loyers, taxes, honoraires, etc.) repose sur une clé de répartition définie en fonction de l'affectation de la masse salariale décrite ci-avant. Cette répartition traduit une réalité économique et permet d'imputer sur les projets la part des coûts de structure nécessaire pour que ces projets puissent être mis en œuvre. Ces coûts peuvent être affectés aux missions sociales dans la mesure où ils disparaîtraient si les missions n'étaient pas réalisées.

Pour l'exercice 2023, la clé de répartition est la suivante :



C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Missions sociales		Recherche de mécénat et autres concours extérieurs	Appel à la générosité du public	Gestion administrative de SOS SAHEL	TOTAL
	Sensibilisation et information	Actions au Sahel				
Affectation de la masse salariale selon les temps passés (en %)	5,25%	56,07%	3,12%	6,61%	28,95%	100%

Par exemple, les charges de loyers constatées en 2023 sont réparties de la façon suivante :

- 5,25% à la sensibilisation Information ;
- 56,07% aux actions au Sahel ;
- 3,12% à la recherche de mécénat et autres concours extérieurs ;
- 6,61% à la collecte de fonds auprès des particuliers ;
- 28,95% à la gestion administrative de l'association.

Les coûts directs isolés via les centres analytiques sont intégrés aux rubriques qui composent le compte d'emploi annuel des ressources :

- Les centres analytiques des actions de sensibilisation et d'information ainsi que celui des actions au Sahel sont affectés à la rubrique relative aux missions sociales ;
- Les centres correspondant aux différentes collectes sont affectés à la rubrique relative aux frais de recherche de fonds ;
- Le centre correspondant à la gestion administrative de SOS SAHEL International France est affecté à la rubrique afférente aux frais de fonctionnement.

Les missions sociales sont réparties entre :

- Les actions menées en France qui correspondent aux actions de sensibilisation et d'information ;
- Les actions menées à l'étranger qui correspondent aux actions conduites au Sahel (projets et plaidoyer). L'activité de SOS SAHEL International France est conduite en partenariat avec les associations sahéennes du réseau SOS SAHEL : ainsi, la ligne « versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger » correspond aux financements accordés aux associations partenaires au Sahel pour la réalisation des projets. La ligne « Actions réalisées directement par l'organisme » comprend les charges réalisées directement par SOS SAHEL International France sur les projets conduits directement, ainsi que les coûts d'accompagnement des projets et des partenaires sahéens, notamment par l'antenne Sahel au Burkina Faso.

27/49

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 799 187 211 00019 = APE : 8920Z



C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	51 973,83	151 813,51	Dons manuels	1 736 108,42	1 852 655,04
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	106 387,39	254 743,53
Actions réalisées par l'organisme	989 055,21	836 104,57	Mécénats	153 000,00	1 524,50
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	571 543,43	546 071,85	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	65 437,52	167 410,59			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	30 887,30	28 814,03			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	286 598,52	378 708,52			
TOTAL DES EMPLOIS	1 995 495,81	2 108 923,07	TOTAL DES RESSOURCES	1 995 495,81	2 108 923,07
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - PRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 995 495,81	2 108 923,07	TOTAL	1 995 495,81	2 108 923,07
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat		
Réalisées en France			Prestations en nature		
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		



COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	1 800,00		1 775,00	
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 736 108,42	1 736 108,42	1 852 655,04	1 852 655,04
- Legs, donations et assurances-vie	106 387,39	106 387,39	254 743,53	254 743,53
- Mécénat	153 000,00	153 000,00	1 524,50	1 524,50
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	349 223,00		237 762,69	
Autres produits non liés à la générosité du public	1 517 891,11		381 139,60	
Subventions et autres concours publics	10 049 458,58		5 358 626,71	
Reprises sur provisions et dépréciations	34 999,00		65 493,52	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	2 251 000,05		3 153 937,42	
TOTAL	16 199 867,55	1 995 495,81	11 307 658,06	2 108 923,07
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	281 596,97	51 973,83	151 813,51	151 813,51
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	6 528 285,59	997 276,32	4 770 673,22	836 104,57
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 180 635,25	563 322,32	3 328 324,01	546 071,85
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	587 869,29	65 437,52	896 050,51	167 410,59
Frais de recherche d'autres ressources	238 241,61	30 887,30	244 254,33	28 814,03
Frais de fonctionnement	484 916,00	286 598,52	412 588,62	378 708,52
Dotations aux provisions et dépréciations			14 999,00	
Impôt sur les bénéficiaires				
Reports en fonds dédiés de l'exercice	5 238 386,50		1 423 279,48	
TOTAL	16 539 931,19	1 995 495,81	11 241 982,68	2 108 923,07
Excédent ou déficit	-340 063,64		65 675,38	

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	33 000,00		24 975,00	
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	33 000,00		24 975,00	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds				
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	33 000,00		24 975,00	
TOTAL	33 000,00		24 975,00	

SAS AUFITEG AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 40 bis rue du Four
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
 SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 866 213	1 866 213		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	5 250		5 250	
Fournisseurs & comptes rattachés	990 292	990 292		
Personnel & comptes rattachés	126 230	126 230		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	145 308	145 308		
Etat & Impôts sur les bénéfices	170	170		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	30 003	30 003		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	102 374	102 374		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)	17 514	17 514		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	11 491 047	11 491 047		
TOTAUX	14 774 401	14 769 151	5 250	

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

(3) Autres dettes reçues par legs ou donations

6 761

6 761

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

JD

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance enregistrent les fonds acquis en fin d'exercice sur les conventions de financement des projets au titre des années futures de réalisation des actions financées.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

11 491 047

Financiers

Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

11 491 047

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

100 598

Dettes fiscales et sociales

163 461

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

264 060

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

ENGAGEMENTS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 21 365,69 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les engagements, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- dispositions prévues par le Code du travail (en l'absence de convention collective) ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 3,3 % ;
- taux de charges patronales retenu à 47 %.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filliales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



ENGAGEMENTS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Abandon de créance avec retour à meilleure fortune					76 249	76 249
TOTAL					76 249	76 249

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°2008 - 1487 du 30 décembre 2014, les honoraires du Commissaire aux comptes relatifs à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 19 780 € TTC.

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



LES EFFECTIFS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil d'administration exercent bénévolement leur mandat.
Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée ; des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	10,00	11,00
Ingénieurs et cadres	5,00	8,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	4,00	3,00
Ouvriers		

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles sont composées essentiellement :

- une annulation d'un produit à recevoir sur projet clos de 440 400€

En 2021 et 2022, l'association avait enregistré, à tort, l'annulation de certaines dettes fournisseurs en produits exceptionnels, alors qu'elle aurait dû constater l'annulation du produits à recevoir envers le financeur qui avait payé les sommes directement aux fournisseurs. La régularisation entraîne donc la constatation de ce produit à recevoir par contrepartie d'une charge exceptionnelle.

- du remboursement d'un trop perçu de subvention pour 50 037€

Les produits exceptionnels sont composés de :

- un abandon de créance octroyée à SOS Sahel International France par l'association A Better Life pour 76 249,35€

- la reprise de subvention d'investissement pour 3 900€

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 157 211 00010 - APE : 6920Z



COMMENTAIRE

002470 - ASSOC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Entités liées

Les montants suivants concernent les entités avec lesquelles l'association entretient des liens :

- Immobilisations :
 - Prêt à l'association SOS Sahel USA pour 231 813,52 €

- Charges :
 - Mise à disposition de personnel par A Better Life pour 528 831 €
 - Loyers refacturés par A Better Life pour 55 832 €
 - Prestations PASOR/PARIIS réalisées par A Better Life pour 180 500€

- Produits :
 - Refacturation de frais de personnel à A Better Life pour 77 941 €
 - Un abandon de créance octroyée à SOS Sahel Internationa France par l'association A Better Life pour 76 249,35€

Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés.
Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués

Concours Publics et subventions d'exploitation

Le poste présentait dans le compte de résultat est composé uniquement de subventions d'exploitation dont la répartition par autorités administratives est la suivante :

Autres	782 648,78
Banque Mondiale	1 854 176,32
Communes	40 116,93
Etat	2 336 705,91
PAM	1 626 963,87
UE	3 408 846,77
Total général	10 049 458,58

SAS AUFITEG AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
40 bis rue du Four
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.41.81.40.00 / contact@aufitegaudit.fr
SIRET : 789 187 211 00010 – APE : 6920Z